

2. JOUR.—Regarder comme un grand avantage d'avoir à souffrir quelque chose injustement.

N'être à charge à la communauté que dans le cas de nécessité.

Attendre la récompense de Dieu seul et non des hommes.

Faire en esprit de charité et d'amour de Dieu seul ce qui est imposé par les règles de son Institut.

3. JOUR.—Mettre toute sa confiance en Dieu et avoir souvent recours à lui par la prière.

Considérer les grandes vertus qui brillent dans l'état religieux, et non pas quelques défauts qui pourraient le déparer.

Imiter ceux qui vivent saintement et se détourner de ceux qui négligent leurs devoirs.

Conformer toujours notre conduite aux instructions qui nous ont été données dans le temps du noviciat.

Ne pas déshonorer sa profession par une manière de se conduire peu religieuse.

4. JOUR.—Etre toujours contente de la vie commune.

Regarder comme une grâce et une grande faveur de Dieu de pouvoir faire quelque